

2023 - 2024 - n° 078 - Vendredi 15 décembre 2023

- Catégorie : Applications Métiers
- Objet : Télépaiement - Récupération des encaissements

Madame, Monsieur,

Depuis quelques semaines, des établissements rencontrent des difficultés lors de la récupération des encaissements de télépaiement (TPA) dans les applications comptables (Op@le, GFC).

Certains paiements ne sont pas pris en compte dans la masse des paiements à récupérer. La raison est une erreur d'interprétation de fuseau horaire dans le stockage des dates dans TPA.

L'équipe nationale en charge des téléservices livrera prochainement aux académies un correctif qui permettra de transférer les encaissements non réceptionnés. Nous ne connaissons pas encore la date de livraison de ce correctif.

Dans l'attente de ce correctif, **en agence comptable** :

- **Vous devez continuer à récupérer les encaissements de TPA** pour qu'ils ne ressortent pas dans la liste des encaissements en attente.
- **Vous ne devez pas saisir d'encaissement manuel** pour compenser les encaissements qui ne seraient pas récupérés.

/!\ Si un établissement a contourné le problème en créant un encaissement manuel,  
l'application comptable réceptionnera un second encaissement.

- Si l'encaissement "manuel" n'a pas été rapproché de la facture alors le nouvel encaissement "TPA" est réceptionné et solde la facture, le "manuel" devra être régularisé.
- Si l'encaissement "manuel" a été rapproché de la facture alors le nouvel encaissement "TPA" n'est pas bien réceptionné, et devra être régularisé.

Cordialement,

Olivier ADAM  
Directeur des Systèmes d'Information et de l'Innovation (DSII)

**La plateforme d'assistance informatique AMIGO est à votre disposition** pour tout renseignement complémentaire : <https://assistance.ac-rennes.fr>

[Suivez la météo des services numériques](#)

